

L'information financière que vous ne trouvez *nulle part ailleurs* !



Rechercher un mot dans le lexique financier...

Actualité

Lexique

Formation

Bibliothèque

Actualité

Nous sélectionnons chaque jour les news que nous estimons importantes pour pouvoir suivre les points suivants :

Toutes les zones

Toutes les catégories

Date



AMF - Sanction dans l'affaire Archos : Oren Basser et Saint Olive Gestion condamnés par la commission des sanctions

Date de publication: 19 févr. 2013

Partagez

Auteur: Y B

Noter cette article : ★ ★ ★ ★ ★



L'Autorité des marchés financiers a publié la décision de la Commission des sanctions à l'égard de MM. Henri CROHAS et Oren BASSER et des sociétés ARCHOS et SAINT OLIVE GESTION.

La commission des sanctions reprochait en octobre dernier au PDG d'Archos de ne pas avoir précisé qu'il cédait ses DPS à titre gratuit aux investisseurs garants.

En 2009, proche de la faillite, le fabricant de tablettes internet Archos parvient à obtenir un engagement de garantie à hauteur de 75% du montant de l'émission auprès d'investisseurs institutionnels. Henri Crohas, PDG fondateur d'Archos, actionnaire à hauteur de 35% du capital, s'engage à céder la plupart de ses DPS à titre gratuit à ces investisseurs, sans toutefois le préciser dans la note d'opération, ce que reproche l'AMF, jugeant l'information inexacte.

Après avoir délibéré, la Commission des sanctions a décidé de mettre hors de cause la société Archos ainsi que M. Henri Crohas.

Elle a prononcé à l'encontre de M. Oren Basser un avertissement et une sanction pécuniaire de 25 000 euros.

La société Saint Olive Gestion écope quant à elle d'une amende de 50 000 euros.

[Télécharger le document](#)

[Lien de secours](#)

Mots-clés :

[Droit Préférentiel de Souscription \(DPS\)](#), [Autorité des Marchés Financiers \(AMF\)](#)